



Comment faire pour ne pas avoir d'obligation alimentaire ?

Par **seve71_old**, le **17/11/2007** à **14:11**

Bonjour, Mon époux patrick aujourd'hui âgé de 32 ans souhaiterais savoir si son père peut être déchu de ses droits parentaux et que mon mari n'est pas d'obligation alimentaire vis à vis de lui. En effet son père à été condamné par divorce tords total, pour abandon du domicile conjugal, avec une femme enceinte et deux enfants de mon de 14 ans. A ce jour il a toujours refusé de payé la pension alimentaire de ses deux enfants et a fait une contestation en paternité pour le troisième enfant. Contestation verifié par test de paternité confirmé à 99.99%. Donc nous nous inquiétons pour l'avenir car cet homme a très peu travaillé et si il devait être en maison de retraite , nous voulons pouvoir l'empêcher de nous utiliser et de prendre notre argent , alors que lui ne veux pas payer cette pension alimentaire pour ses enfants et sa femme. Comment faire pour qu'il soit déchu de ses droits parentaux et est -on assuré qu'il ne pourra demandé une obligation alimentaire? merci de nous répondre.